

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 29 NOVEMBRE 1889

C. A. CHÉNEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FEUILLETON

LES DEUX SŒURS.

PREMIÈRE PARTIE.

XII

(Suite.)

Il se jeta tout habillé sur son lit et passa la nuit dans un état pitoyable, envoyant sa malédiction à la misérable qui l'avait trompé. Mais en même temps il pensait à sa fille, à sa petite Virginie, et il sentait comme un baume s'infiltrer dans son cœur déchiré.

Dès qu'il fut jour, il partit pour aller embrasser son enfant. Il sentait que près de sa fille seulement il pouvait trouver un peu de consolation, ou adoucissement à son immense douleur.

Mais une nouvelle plus horrible encore l'attendait chez la nourrice. On lui apprit que madame Grandier avait retiré l'enfant. Le malheur du docteur était complet. Il fut pris d'un nouvel accès de désespoir furieux et se roula sur le sol comme un épileptique, en vomissant des imprécations de rage contre le ciel, les hommes, la terre, l'univers entier.

Puis, quand il fut calmé, il jura qu'il retrouvera sa fille et que, sans pitié, il tuerait sa femme.

Où était-elle allée, la malheureuse ? Où avait-elle caché son enfant ?

Le docteur se disait qu'il était impossible qu'il ne parvint pas à les retrouver l'une et l'autre.

Il revint précipitamment à Paris, où son premier soint fut de faire argent de ses lettres de change. Ensuite, ayant confié la garde de son appartement aux concierges, il se mit à la recherche de son enfant, en même temps qu'il essayait de découvrir la retraite de l'épouse criminelle.

Il eut recours à ces agences secrètes et mystérieuses des Tricoche et Cacolet, et prodigua l'or pour atteindre son but. Lui-même ne restait pas inactif. Il fouilla Paris et ses environs dans tous les coins. Sans sommeil, mangeant à peine, toujours debout, il allait, il courait partout. Il traversa la France sur toutes les routes, passant de nord au midi, de l'est à l'ouest. Il parcourut l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne, une partie de l'Allemagne. Rien !...

Cela lui prit plusieurs mois. Il revint à Paris complètement découragé et plus désespéré que jamais. N'ayant plus de force physique, en proie à un énervement moral impossible à décrire, comprenant que toutes ses recherches seraient sans résultat, voyant le vide de sa vie, le néant de toutes les choses terrestres, il pensa à la mort et sourit à l'idée du suicide.

Un matin, il mit un panier dans la main de son concierge, en lui disant :

— Ceci est un acte qui vous rend propriétaire de tout ce qu'il y a chez moi : vous en ferez ce que vous voudrez.

Et sans pouvoir répondre aux questions qu'on lui adressait, il partit.

Né dans les Ardennes, il voulait rovoir, avant de dire adieu à la vie, le pays où il avait vécu ses premiers années. Il y a de ces souvenirs heureux, qui reviennent toujours dans les moments suprêmes.

Quand il eut vu, sans y entrer, la

maison où sa mère l'avait mis au monde, et qu'il eut entendu le son de la cloche qui avait sonné son baptême, il fut satisfait.

Il marcha droit devant lui, ne sachant où il dirigeait ses pas ; et c'est ainsi qu'il arriva au bord de la Vrille à l'endroit où, quelques minutes après, Manette Biron tenta de se noyer pour aller retrouver sa mère.

XIII

Nous retrouvons le docteur Elisée Grandier et Manette Biron dans l'Inde, au Bengale, le pays des brahmanes, des nababs, des rajahs et des tigers.

En se fixant à Djenapour avec Manette, qu'il appelait sa sœur, Elisée Grandier s'annonça comme médecin et commença avec une partie de l'argent qui lui restait, à acheter les produits nécessaires pour ouvrir une officine de pharmacien.

Il sentit qu'il y avait nécessité pour lui de mettre en pratique les connaissances spéciales qu'il avait acquises à Paris.

Il étudia avec intérêt et beaucoup d'ardeur une infinité de plantes et de fleurs qui lui étaient encore inconnues. Il faisait avec Manette, qui ne le quittait presque jamais, de longues excursions : ils allaient herboriser au milieu des jungles, grimpaient sur les hauteurs et pénétraient souvent au fond de ces gorges profondes où, pendant le jour, le tigre dort à l'abri des rayons trop ardents du soleil.

Chargés de leur moisson de plantes recueillies avec beaucoup de peine et en bravant mille dangers, ils revenaient à Djenapour. Alors le chimiste s'emparait des richesses du botaniste.

Manette l'assistait également dans ce nouveau travail. Il en avait fait son élève, et comme il lui trouvait des dispositions admirables pour apprendre, et que, désireuse de lui être agréable et voulant se rendre utile, elle saisissait d'une façon merveilleuse les choses les plus compliquées et les plus abstraites, il prit plaisir à l'instruire et elle fit des progrès rapides, ce qui lui permit bientôt de pouvoir le seconder et de lui être d'un très grand secours.

Persuadé qu'on peut découvrir des remèdes pour toutes les maladies du corps, comme des antidotes pour tous les poisons, le docteur Grandier voulut trouver le moyen de guérir certaines maladies appartenant au climat des Indes, en cherchant le remède dans les plantes qui naissent sous ce même climat.

Ce fut un travail extrêmement laborieux ; mais avec sa volonté patiente, jointe au désir de faire du bien à ses semblables, le vaillant docteur triompha des difficultés. Une fois de plus, dans cette lutte de l'intelligence active contre la matière inerte, l'homme fut vainqueur. La chimie obtint gain de cause.

Le docteur Grandier eut ainsi la satisfaction et la gloire d'avoir ravi à la nature quelques-uns de ses précieux secrets.

Plusieurs maladies, réputées incurables, guéries par lui, vinrent lui confirmer qu'il avait obtenu les résultats espérés par ses recherches. En même temps il avait attiré l'attention sur lui et bientôt, dans les pays, on ne parla plus que du célèbre médecin français, lequel, disait-on, possédait des recettes infailibles pour guérir toutes les maladies, fermer et cicatrifier toutes les plaies, détruire dans le corps tous les poisons.

Après avoir été longtemps le médecin des classes inférieures du peuple Hindou, il vit venir à lui tout à coup, les personnages les plus importants du Bengale soit par leur richesse, soit par la position qu'ils occupaient. Sa renommée s'étendit bien au delà du district ; elle alla jusqu'à Calcutta, Daeca Hough, Perneoh, Radjmahad et même Ceylan. On venait le voir et le consulter de très loin, on l'envoyait chercher de partout.

Il ne fixait jamais le prix des visites qu'il faisait aussi bien aux pauvres qu'aux riches ; mais ceux-ci, sachant qu'il soignait gratuitement les premiers, tenaient à honorer en lui le bienfaiteur de tous et le récompensaient dignement.

Et quand il avait le bonheur d'arracher son malade à la mort, on lui donnait de l'or sans compter, à pleines mains. S'il lui arrivait de dire : "C'est trop !" on traduisait ces mots dans le sens contraire, et on doublait ou triplait la somme. Il fallait qu'il acceptât. On lui faisait comprendre qu'il n'avait pas le droit de limiter la reconnaissance. Il recevait en outre des présents magnifiques qui avaient souvent plus de valeur que ce qu'on lui avait déjà donné. Il en était arrivé à ne plus oser faire aucune observation et à recevoir tout ce qu'on lui offrait.

Les riches Hindous le payaient rarement avec de l'or ; mais ils lui mettaient dans la main une, deux et quelques fois même trois ou quatre pierres précieuses.

Le docteur acceptait ; il le fallait bien, autrement on aurait considéré son refus comme une offense.

Souvent il disait à Manette : — Ces gens-là sont tous fous : ils m'enrichissent malgré moi. Que veulent-ils donc que je fasse de tout cela ?

Il jetait l'or dans un coffre et les pierres fines dans une cassette.

Or, à force d'y mettre, le coffre s'emplit et la cassette aussi.

Il y avait dans celle-ci des brillants magnifiques, des perles de toute beauté, des émeraudes superbes et plusieurs merveilleux rubis, la pierre la plus rare et la plus riche lorsqu'elle atteint une certaine grosseur.

Le docteur n'aimait pas à penser à sa fortune, et moins encore à regarder ses trésors. Cela le faisait pleurer, car alors il pensait à sa famille à jamais perdue pour lui, qui était morte peut-être. Il se disait :

— Devenir riche, posséder des millions, c'est bon pour ceux qui ont des enfants ; mais après moi et après Manette, qui a sa part de tout et qui ne se mariera probablement jamais, que deviendra tout cet or qu'on me donne ? Que deviendront ces bijoux qui pourraient être l'apanage d'une jeune reine ?

Manette n'avait pas les mêmes susceptibilités, ni les mêmes raisons pour être indifférente et détourner les yeux du coffre-fort et de la cassette aux pierres précieuses. Elle aimait à ouvrir cette dernière. Les feux, la lumière, les étincelles qui s'en échappaient comme d'un foyer ardent réjouissaient sa vue. Elle s'amusait à faire rouler les perles sur une table comme des billes et ruisseler les diamants dans ses mains. Elle prenait un plaisir infini à voir les feux de diverses couleurs que les pierres rondaient à la lumière. Même en vieillissant, Manette avait toujours conservé en elle quelque chose de l'enfant. Du reste, elle

n'aurait pas été femme si elle n'eût éprouvé aucune émotion à la vue de cette superbe réunion de pierres.

Elle fit une étude spéciale des pierres fines, et bientôt par sa forme, son poids, son eau et la façon dont elle était taillée, elle connut la valeur réelle de chaque brillant, de chaque émeraude, de chaque rubis. Après cela, en faisant une simple addition, elle pouvait dire approximativement le chiffre de la fortune contenue dans la cassette.

Elle ne partageait pas les idées du docteur, qui trouvait fort inutile de devenir riche. Elle avait de l'ambition pour lui.

— La fortune n'est jamais à dédaigner, lui disait-elle ; elle est venue à vous, il faut l'accepter. Vous serez peut-être bien heureux un jour de la posséder, si vous êtes pris par le désir de revoir la France.

Elisée secouait tristement la tête, poussait un soupir et répondait :

— Je suis exilé pour toujours ; je mourrai sur cette terre hospitalière.

Ah ! si on était venu lui dire :

— Votre fille, l'enfant que vous pleurez toujours, existe ; elle a besoin de vous, elle vous appelle, vous attend, il n'aurait pas parlé ainsi. Mais depuis qu'il est devenu riche, il avait envoyé en France des sommes considérables qui furent employées à faire des recherches pour retrouver mademoiselle Virginie Grandier. Combien avait-il dépensé pour cela ? Il n'avait su le dire. Il avait écrit des centaines de lettres, et tout cela inutilement. Derrière elles, sa femme et sa fille n'avaient laissé aucune trace.

Le docteur n'avait plus d'espoir et il en était arrivé à croire que sa fille n'existait plus.

La blessure profonde qu'il avait au cœur ne put se cicatriser. Il n'avait pas, comme Manette, laissé sa douleur au bord de la rivière de Marangue. Cependant, saisi d'une activité dévorante, se consacrant tout entier au service des âmes malheureuses et souffrantes, il trouva un peu d'adoucissement à son chagrain.

Il y a des outrages qu'on n'oublie jamais, des regrets qui ne peuvent s'éteindre. Le Dr Grandier devait toujours se souvenir et toujours regretter.

Elisée continuait à appeler Manette : ma sœur, comme celle-ci appelait le docteur : mon frère. Et ceux qu'ils admettaient dans leur intimité pouvaient croire qu'ils étaient réellement frère et sœur, tellement l'affection qu'ils avaient l'un pour l'autre était sincère, touchante et pleine de sollicitude.

De leur rencontre, dans un temps solennel et terrible, devait naître l'amitié fraternelle qui les unissait.

Au bord de la Vrille, Elisée avait dit à Manette :

— Mon cœur a besoin de se dévouer ; j'ai besoin d'aimer un être faible et malheureux.

En effet, il y avait dans son cœur du dévouement et il aimait dans Manette l'être faible. Nous ne disons plus l'être malheureux ; on s'éloignant de Marangue, Manette avait cessé de souffrir.

Mais si, fidèles à la promesse qu'ils s'étaient faite, tout deux se montraient reconnaissants et dévoués, disons que la plus grande somme de reconnaissance et de dévouement était dans le cœur de Manette.

Un jour, Elisée lui avait raconté sa douloureuse histoire. Alors, elle, qui n'était plus malheureuse, comprit combien cet homme au cœur déchiré,

si noble, si généreux, si grand, avait besoin d'affection et de tendresse. Elle entreprit la tâche difficile de le consoler, et elle y parvint presque.

Avec cette intuition et cette intelligence du cœur que la femme seule possède, elle avait pour lui de ces attentions, de ces prévenances, de ces causeries douces et charmantes qu'une jeune mère a pour son enfant qui souffre, qu'elle soulage et dont elle veut arrêter les larmes.

Il l'écoutait, parfois il souriait. Et il sentait que la voix douce et caressante de Manette faisait tomber dans son cœur, goutte à goutte, un baume bienfaisant, réparateur du mal qu'on avait fait.

Plusieurs fois Elisée avait dit à Manette :

— Ma sœur, maintenant que vous êtes riche, si vous prenez un mari ?

— Mon frère, répondait Manette, je ne suis pas riche, puisque tout ce que vous avez gagné vous appartient ; mais quand même vous me donneriez une dot comme à une fille de rajah, je ne prendrai pas un mari.

(A continuer.)

Extraits des titres des anciens fiefs et seigneuries de la province de Québec, compilés et publiés, en 1803, par Louis Charland et W. Vondenvelden, arpenteurs, et certifiés authentiques par Geo. Pownall, secrétaire et registraire provincial.

(Suite et fin.)

No 240.

ISLES BEAUREGARD.

Concédées le 19me Octobre, 1685, par le "Comte de Frontenac," Gouverneur, au Sieur "de Beauregard," dont l'une est au devant du bout de la Seigneurie du Sieur "de Verchères," en montant, et les deux autres étant sur la ligne qui regarde les isles appartenantes au Sieur "de Grandmaison."

"Registre d'Intendance, Let. B, Folio 1."

No 241.

ISLES ET ISLETS DANS LE LAC ST. PIERRE.

Concession du 19me Octobre, 1694, faite par "Louis de Buade Comte de Frontenac," Gouverneur, et "Jean Bochart," Intendant, au Sieur "de Rediflon" des isles, islets et batures non-concédées qui se trouvent au haut du lac "Saint Pierre" au-dessus des isles concédées au Sieur "Sorel," jusqu'au chemin du milieu appelé le chemin de l'isle "Platte," lesquelles isles, islets et batures contiennent environ trois quarts de lieue de large sur autant de profondeur.

"Registre d'Intendance, No. 4, Folio 18."

No 242.

ISLE MORAN, A L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE NICOLET.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par "Jean Talon," Intendant, au Sieur "Moran," de l'isle dite "Moran," qui se trouve à l'embouchure de la rivière "Nicole," au bord du fleuve "St. Laurent."

"Registre d'Intendance, No. 1, Folio 16."

No 243.

ISLE DU LARGE.

Concession du 6me Avril, 1697,

faite par "Louis de Buade, Comte de Frontenac," Gouverneur, et "Jean Bochart," Intendant, à la veuve du Sieur "de Lanaudière," des isles qui se trouvent devant sa terre de "Ste. Anne," et à l'entrée de la rivière et entr'autres celle où est son moulin, appelée l' "Isle du Large."

"Registre d'Intendance, No. 5, Folio 12."

No 244.

ISLE D'ORLÉANS.

Lettres d'affranchissement et de règlement de la Seigneurie de "Beaupré" et de l' "Isle d'Orléans," du 28me Mars, 1674, rapportant une concession du 15me Janvier, 1636, de l'isle d' "Orléans," au Sieur "Castillon."

"Registre des Foi et Hommage, No. 100, Folio 80, le 15me Juin, 1731."

No 245.

ISLE AUX REAUX.

Concédée le 20me Mars, 1638, par Mr. "de Montmagny," aux révérends pères Jésuites.

No 246.

ISLE STE. MARGUERITE.

Concession du 5me Novembre, 1698, faite par "Louis de Buade," Gouverneur, et "Jean Bochart," Intendant, au Sieur "de Grandville," d'une terre située près des isles "aux Oies," d'une superficie de quarante arpens de front sur cinq de profondeur, avec trois petites isles du côté du Sud, et la batture joignant les dites isles.

"Registre d'Intendance, No. 5, Folio 25."

No 247.

ISLE AUX COUDRES.

Concédée le 29me Octobre, 1687, par le "Marquis de Brifay," Gouverneur, et "Jean Bochart," Intendant, au "Séminaire de Québec," avec les batures qui sont autour d'icelles.

"Registre d'Intendance, No. 3, Folio 11."

No 248.

ISLE D'ANTICOSTY.

Concédée en Mars, 1680, par "Jacques Duchesneau," Intendant, au Sieur "Jolliet."

"Registre d'Intendance, No. 10 à 17, Folio 619."

No 249.

ISLES ET ISLETS DE MINGAN.

Concédés le 10me Mars, 1677, à Messrs. "de Lalande fils" et "Louis Jolliet."

"Registre des Foi et Homage, No. 78, Folio 365, le 28me Mai, 1781."

COPIE DU CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

I do hereby the foregoing to be true Extracts from the originals as on record in the office of enrollments at Quebec, in the several ancient french registers deposited in this Office.

(Signed)

GEO. POWNALL,

Sec. & Register.

Pour vraie Copie,

WM. VONDENVELDEN.

(FIN.)

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER
Incorporée par lettres Patentes sous le
Grand Sceau de la Province, le 22 juin 1888

Officiers de la Compagnie :
HON. A. H. PAQUET, *Président*.
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., *Vice-Pr.*
C. A. CHENEVERT, *Secrétaire Gérant*.
DIRECTEURS :
HON. A. H. PAQUET,
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL,
LOUIS SYLVESTRE, M.P.P.,
C. A. CHENEVERT, Avocat,
A. DEMERS, Avocat,
DR. A. F. FLEURY,
ARCHIBALD RALSTON.

GAZETTE DE BERTHIER
BERTHIER, 29 NOVEMBRE 1889.

A l'Œuvre Electeurs !

Le discours que vient de pronon-
cer Sir Richard Cartwright devant
ses électeurs d'Ingersoll devrait être
entre les mains de chaque électeur,
tant soit peu soucieux de ses inté-
rêts.

C'est une accusation formelle, di-
recte, contre les ministres prévari-
cateurs qui gèrent la chose publique
à Ottawa.

Sir Richard Cartwright ne lance
pas ses accusations à la légère.
Chose extraordinaire, il prend ses
preuves dans les documents publics
déposés sur la table du greffier à la
dernière session.

On voit d'ici l'embarras du gou-
vernement ! Les ministres bleus
sont confondus par leurs propres
écrits, par les livres qu'ils ont eux-
mêmes le soin de préparer et de ré-
digier pour convaincre le pays que
leur administration mérite la con-
fiance publique.

En effet, il suffit d'un simple coup
d'œil sur ces livres bleus pour se
convaincre que le gros de notre po-
pulation émigre aux Etats-Unis,
érasée et ruinée qu'elle est par les
impôts ; que notre dette augmente
dans des proportions alarmantes,
qu'un déficit n'attend pas l'âtre, que
les dépenses du service civil sont
extravagantes.

Bref, nous sommes à deux pas
de la banqueroute nationale. En
présence de ce danger quel est le
devoir des patriotes ? Se préparer
par un travail intelligent et sérieux
à renverser cette administration qui
compromet de plus en plus notre
existence comme peuple ; étudier
le programme des Laurier et des
Blake, dont le premier article tend
à mettre fin, par une politique sage
et honnête, aux désastres financiers
qui nous déshonorent et nous rui-
nent.

Le grand remède à notre point de
vue, serait l'abolition de ce système
protecteur, qui ne profite qu'à cer-
tains manufacturiers et souscripteurs
au fonds électoral, méconnaissant
ainsi les droits des cultivateurs qui
forment à eux seuls la grande ma-
jorité des électeurs du pays. Abolir
la protection qui a produit de si
nombreux résultats, serait aussi
mettre fin à ce système de corrup-
tion éhontée, qui depuis 10 ans a
permis au gouvernement d'étouffer
le sentiment populaire, en baillon-
nant la presse sustentée par quel-
ques capitalistes.

Le discours de Sir Richard Cart-
wright devrait être entre les mains
de tous électeurs soucieux de l'ave-
nir de leur pays et nous nous ferons
un devoir de le publier au long. Il
est temps de rappeler au peuple ses
devoirs, il est temps de lui faire
connaître ses véritables amis.

Le devoir des électeurs est de
commencer l'œuvre de la Répara-
tion et de souscrire au programme
honnête et loyal des Laurier, des
Blake et des Cartwright. Electeurs,
de Berthier ! soyez sur vos gardes !

LE PARLEMENT PROVINCIAL.

Québec, 27.—Le parlement pro-
vincial est convoqué pour le 16 jan-
vier prochain.

La législature fédérale est aussi
convoquée pour le 16 janvier.

DISCOURS DE
Sir Richard Cartwright.

LES CRIMES DU PARTI MINIS-
TÉRIEL À OTTAWA DÉ-
VOILÉS AU GRAND
JOUR.

SIR JOHN MACDONALD MIS
AU MÊME RANG QUE
LE FORÇAT BOSS
TWEED.

DES FAITS MONSTRUEUX QUI DEMAN-
DENT CHÂTIMENT.

En présence d'une pareille dénon-
ciation, il devrait y avoir
une enquête publique.

Sir Richard Cartwright, membre
de la Chambre des Communes, an-
cien ministre des Finances du Cana-
da, l'une des personnalités les plus
en vue de la politique canadienne,
vient de prononcer un discours qui
appelle l'attention immédiate de
tous les citoyens sans distinction de
partis.

Sous sa responsabilité person-
nelle, il accuse en face le premier
ministre du Dominion et son parti
d'une série de crimes manifestes,
que personne ne peut nier, et qui,
par conséquent, demandent prompt
châtiment. Jamais, croyons-nous,
depuis le jour où l'honorable Lucius
Seth Huntington dévoila le scandale
du Pacifique, attaque plus vio-
lente n'a été faite contre un gouver-
nement de ce pays. Il est même
douteux qu'on ait jamais entendu
pareille dénonciation dans aucun
pays constitutionnel contre les gou-
vernements, les plus corrompus
dont parle l'histoire.

D'après sir Richard Cartwright,
c'est faire injure à Walpole que de
lui comparer sir John, dont le type
est plutôt le fameux Boss Tweed,
qui purge d'innombrables condamna-
tions au Pénitencier de Blackwell
Island. Les récents développements
de la politique fédérale fournissent
au député de South Oxford le motif
d'un réquisitoire vraiment épouvan-
table. Chaque phrase, chaque ligne
fédérale est une diffamation, un li-
belle, si les faits qui y sont exposés
ne sont pas exacts à la lettre, et
dans ce cas, sir Richard Cartwright
doit être arrêté, et tous ceux qui ré-
péteront ses accusations, nous les
premiers, devront être jetés au ca-
chot. Mais il se trouve que les
crimes révélés par sir Richard sont
indéniables ; des accusations spéci-
fiques ont déjà été formulées devant
la chambre, et les accusés ont plai-
coupable et se sont fait absoudre
par une majorité de complices et
d'esclaves. La vérité a été ainsi
étouffée, mais seulement pour un
temps ; voici qu'aujourd'hui elle
apparaît au grand jour, devant le
peuple, devant l'opinion. C'est au
tour du peuple maintenant de juger.
Il ne s'agit plus d'une question de
partis, mais d'honneur national.
L'opinion populaire est-elle prête à
maintenir un régime qui la désho-
nore ?

Que les honnêtes gens de tous
les partis lisent et jugent. Voici ce
que sir Richard Cartwright, M. P.,
a dit à ses électeurs d'Ingersoll,
qu'il avait réunis en assemblée pu-
blique le 14 de ce mois :

" J'ai ce soir l'intention de don-
ner mes propres impressions sur l'état
de la politique dans le Canada
et sur les mesures qui, à mon avis
et de l'avis de nos amis, sont les
plus propres à mettre fin à certains
maux qui nous semblent avoir aug-
menté depuis quelque temps d'une
manière alarmante. Vous savez,
j'ose le croire, que je suis un de ces
hommes politiques qui ne cessent
de prêcher le franc-parler en politi-
que, et que sous ce rapport et peut-
être sous ce rapport seulement, je
veux dire que généralement j'ai mis
à l'œuvre ce que je prêchais. De

fait, je crains que quelques-uns de
mes adversaires ne soient d'avis que
je pousse l'observation de mes pré-
ceptes au-delà des limites raisonna-
bles. Je dois m'avouer coupable
d'avoir toujours cru que dans les af-
faires publiques l'on doit suivre les
mêmes règles de morale que celles
qui doivent exister dans nos rap-
ports mutuels d'homme à homme.
(Applaudissements.) Je ne vois
aucune raison pour me faire croire
que ce soit un moindre crime ou
une moindre offense pour un homme
de prendre une forte somme de
trésor public que de la prendre dans
la bourse de son voisin. Je ne vois
aucune raison de dénoncer le men-
songe et la fraude chez l'homme
privé et de trouver des excuses pour
le mensonge et la fraude chez les
hommes de grand talent ou chez les
hommes haut placés. Comme je
viens de le dire, si c'est là une ac-
cusation qui mérite censure, je dois
plaider coupable.

Dans la présente occasion je dési-
re appeler votre attention sur cer-
tains événements qui se sont passés
à la dernière session du parlement
et en second lieu sur certaines con-
sidérations qui touchent la politique
du parti libéral. Je le fais d'autant
plus volontiers que j'ai remarqué
depuis quelque temps que l'atten-
tion publique a été beaucoup écar-
tée de la considération des affaires
qui nous concernent plus intimement.

LE MOUVEMENT DES DROITS ÉGAUX.

Je ne veux pas dire que cette di-
version à laquelle je fais allusion
n'a pas soulevé des questions impor-
tantes. Au contraire, je consi-
dère que les questions ainsi soulevées
sont d'une haute importance
pour tout le monde, et pour ma
part, je ne crois pas qu'elles soient
de peu de poids dans les luttes pro-
chaines entre les deux partis poli-
tiques du pays.

Je ne suis pas non plus porté à
accuser les motifs des hommes qui
ont cru devoir les soulever. Je peux
avoir ma propre opinion, mais je
pense bien que M. McCarthy et ses
amis sont au moins sincères dans la
décision qu'ils ont prise. Je ne dési-
re pas bapater leur sincérité ni
l'honnêteté de leurs motifs et je sais
bien que quelques-uns d'entre eux,
probablement M. McCarthy, qui
peut être appelé le chef du mouve-
ment, ont fait des sacrifices assez
grands pour la défense de leurs opi-
nions. J'admettrai même de plus
que leur position est logique et par-
faitement d'accord avec leurs anti-
cédents.

(A continuer.)

Une question d'histoire.

Notre excellent confrère de la
Justice, publie l'article qui suit sur
la question des Jésuites. Inutile
de dire que nous l'endossons entiè-
rement.

" La discussion au sujet des biens
des Jésuites est trainée sur un drôle
de terrain. Savez-vous qu'à en croire
certains journaux bleus catholiques,
la couronne d'Angleterre n'avait pas
si mal fait après tout de les confis-
quer ?

" Si vous ne le savez pas, on
vous citera tout au long la bulle
Dominus ac Redemptor, et vous
comprendrez que ces biens là, qui
ont préoccupé la conscience de tous
les ministres catholiques de notre
province, étaient, au profit du gou-
vernement, le plus pur d'une suc-
cession par déshérence.

" On a déconvert cela depuis que
l'honorable M. Mercier a vaincu la
difficulté, a tranché la question et
opéré une restitution dont on parle
depuis longtemps, qui a été le cau-
chemin de bien des gouvernements,
qui a même hanté les insomnies de
M. Chapleau.

" On avait quelque chose sur la
conscience, quoi !

" On voyait d'un côté les évêques
protester périodiquement, et de l'autre
on n'avait ni le *Canadien* ni le
Sud pour avertir les gens que ce
n'était pas aussi grave que cela, et
pour conseiller aux ministres de dor-
mir sur leurs deux oreilles.

" Il fallait que M. Mercier vint
à trancher ce nœud gordien pour
que les autres se missent à crier : ce
n'est pas si difficile. Et comme il
y a des gens qui ne gardent de me-
sure en rien, le *Sud* vous dira au-
jourd'hui que s'il n'a eu vol quel-

que part, c'est le premier Mercier
qui l'a autorisé.

" Quand M. Chapleau entretenait
la velléité de racheter la paix de sa
conscience de ministre, et d'effacer
une entrée compromettante dans les
comptes du gouvernement, il croyait
peut-être qu'en agissant ainsi, il res-
terait toujours, du moins aux yeux
des catholiques de cette province,
un peu moins compromis que George
III. Mais le *Canadien* et le *Sud*
le consoleraient bien aujourd'hui d'en
avoir rien fait.

" Quand l'ordre des Jésuites a été
supprimé, à proprement parler, cet
institut ne mourait peut-être pas
sans succession, attendu qu'il y
avait là après lui cette grande fa-
mille, dont il était membre, et qui
s'appelle l'Eglise. Les évêques ont
bien parlé un peu de tout cela, dans
le temps, mais aujourd'hui que les
électeurs sont en train de tenir bon
compte à M. Mercier de cette resti-
tution, le *Sud* dira les choses :
George III n'a été que la victime
de Clément XIV qui le forçait à
hériter des Jésuites : il ne pouvait
faire autrement que d'accepter la
situation qui lui était faite par
Sa Sainteté. Le voleur, c'est le
gouvernement de M. Mercier qui a
traité ouvertement avec le Pape, les
Evêques et les Jésuites pour leur
rendre ce qu'on leur avait ôté, pour
remédier à un état de choses contre
lequel les Evêques et les Jésuites
ont tant de fois protesté.

" Le peuple comprendra que lors-
qu'un parti, pour combattre un gou-
vernement, en est rendu à détour-
ner ainsi la discussion, c'est un triste
parti."

L'ÉLECTION DE BROME.

M. England est élu par au-delà
de 150 voix de majorité sur son ad-
versaire, M. Duffy.

Voici les majorités obtenues par
les candidats dans les différents polls
et telles que le télégraphe nous les a
transmises :

Abercorn	Duffy	England
Knowlton	16	72
Ralston	38	76
Bolton Centre.....	20	12
Wellington	12	32
Adamsville	54	18
Mansonsville.....	25	9
Sutton, No 1	2	16
" " 2	16	12
" " 3	44	22
" " 4	16	166
" " 5	168	334
" " 6	166	166
West Bolton	16	168
West Brome.....	12	
East Farnham.....	44	
Brome Corner.....	22	
Eastman	16	

Majorité pour England..... 168

A la précédente élection, le can-
didat bleu avait une majorité de 297.
Ainsi donc malgré l'alliance avec
les equal-rigthistes, le candidat de
M. Taillon a subi une baisse d'au-
dessus de cent voix !

Si les equal-rigthistes avaient eu
leur candidat à eux, M. Duffy eut
remporté la majorité.

La journée d'hier n'a pas été bril-
lante pour les deux partis coalisés,
séparés et laissés à leurs forces res-
pectives, ils ne commandent qu'à
une minorité. L'opinion publique
n'est pas avec eux.

Cour de Magistrat pour la Cité
de Montréal.

Du 1er Janvier au 1er Nov. 1889.	
Brefs émis.....	9500
Jugements rendus.....	5126
Saisie-Arrêt	1000
Exécutions.....	1776
Oppositions.....	337

COUR DE CIRCUIT.

Statistique de l'année 1889 depuis le 1er Janvier à ce jour.	
Nombre de causes émanées...	5380
" " " rapportées.	3182
" " " contestées.	1038

Montréal, 27 Nov. 1889.
Nombre des Jugements rendus
en Cour de Circuit du 1er Janvier
1889 au 26 Novembre 1889.
3449.

La Ste Cecile au Couvent.

A l'occasion de la fête de Sainte
Cécile, vendredi, 22 novembre, les
élèves musiciennes du couvent de
Berthier, ont donné une jolie séan-
ce. M. le Curé et M. Dugas, cha-
pelain du couvent, accompagnés de
quelques-uns des Professeurs du
Collège avaient bien voulu honorer
de leur présence cette petite fête de
famille.

La musique et le chant furent
rendus à la perfection.

Dans la petite pièce intitulée
" *Le Tribunal* ", chaque élève s'est
très bien acquittée de son rôle. Au
nombre des jeunes accusées, nous
avons surtout remarqué une toute
jeune élève, Mademoiselle Marie
Teller, qui, quoique débutante, a
su comme ses compagnes provoquer
les applaudissements de l'auditoire.

Nos félicitations aux Delles Al-
mina McConnel et Rosina Cadotte,
qui ont chanté avec beaucoup de
succès leur chansonnette, " *Les
deux Sourdes pour rire* ".

De Melle Maria Demers, nous ne
pouvions rien désirer de mieux, dans
le petit Monologue " *Si j'étais Ma-
demoiselle* ". Pour éviter de bles-
ser la modestie de cette jeune per-
sonne, nous nous contenterons d'aj-
outer qu'elle nous a beaucoup amu-
sés, comme d'habitude ; ce qui n'est
pas peu dire.

Nos remerciements à Melle Julia
Pellerin, qui nous a fait rire tant et
plus, et qui, dans son Opérette co-
mique " *La Soirée Musicale* ", s'est
ni plus ni moins surpassée.

Nous avons aussi eu le plaisir
d'entendre Melle Philomène Lafer-
rière qui a chanté, comme toujours,
admirablement bien.

" *Le Bonsoir* " qui a couronné la
petite séance n'a nullement déparé
les autres parties du programme.

Encore une fois, nos félicitations
à toutes les exécutantes, pour leurs
beaux succès, dont nous sommes
d'autant plus heureuses, qu'ils ont
dû être une grande compensation
pour tout le trouble que leur Révé-
rende Mère Maitresse de musique
s'est donné pour l'organisation de
cette petite fête.

Merci à cette Bonne Mère, à qui
nous devons d'avoir passé une aussi
agréable soirée.

UNE ANCIENNE ÉLÈVE.

Voici le programme de cette jolie
fête :

MUSIQUE... *Grande Marche de Donizetti*
Melles A. Ferland, J. Pellerin, D.
Demers, A. Lafontaine, M. E. Garié-
py, A. McConnel, avec accompagnement
d'orgue par Melle Aug. Dostaler.

HOMMAGE A STE-CÉCILE.

MUSIQUE..... *Pianos et Orgue*.
Melles Aug Dostaler, A. Ferland.

LE TRIBUNAL.

Melles M. E. Gariépy, A. Lafon-
taine, M. Désy, A. Bélaïr, E. Pagé,
M. L. Bruneau, J. Pellerin, M.
Demers, A. McConnel, M. Teller.

MUSIQUE..... *Marche Militaire*.

Melles A. Ferland, A. Lafontaine,
D. Demers, A. Dostaler, E. Droletto,
F. Dostaler, Orgue par Melle Aug.
Dostaler.

Musique vocale..... " *Les deux Sourdes
pour rire* "

Melles A. McConnel, R. Cadotte

Musique..... " *Fleurs d'Orient* "

Duo à deux pianos concertants.

Melles Aug. Dostaler, A. Ferland, A.
Lafontaine, D. Demers.

Monologue. " *Si j'étais Mademoiselle* "

Melle M. Demers,

Musique..... " *Pianos et Orgue*.

Melles Alp. Dostaler, M. Désy, B.
Mousseau, P. Laferrière, E. Massé,
A. Desrosiers.

LA SOIRÉE MUSICALE.

Mello J. Pellerin.

CHANN FINAL..... " *BONSOIR* "

Musique..... A l'hydropodrome... *Galop*.
Melles Aug. Dostaler, A. Ferland, D.
Demers, A. Dostaler, J. Pellerin, M.
L. Robillard.

NOTES LOCALES

L'appel pris de la décision du ré-
viseur dans le cas de Napoléon
Mayer de St Barthélemy, n'a pu être
plaidé hier à ce dernier endroit, vu
qu'il a été impossible au juge et
aux avocats de s'y rendre par la
tempête qu'il faisait. M. Beauso-
leil nous informe cependant qu'un
jour sera fixé prochainement par le
juge pour entendre cet appel.

M. J. E. Clément inspecteur d'as-
surance, de Montréal, ainsi que Ma-
dame Clément et Mademoiselle
Desrivières de St Damasc, étaient à
Berthier dimanche dernier.

La Compagnie Industrielle de
Berthier a reçu depuis quelque
temps des ordres si considérables,
qu'on est obligé de faire travailler
les employés le soir jusqu'à une
heure assez avancée.

Voilà au moins une industrie et
une manufacture qui prospèrent !

Les deux magnifiques objets qui
ont été rafflés lundi soir par Madama-
Prime Giroux, ont été gagnés par
M. Arthur Desjardins de Montréal,
et Madama George Champagne de
Berthier.

M. le Docteur Lafontaine a reçu
cette semaine un magnifique piano,
venant de la maison Laurent, La-
force & Bourdeau.

La retraite des hommes de la
Congrégation commencera ce soir et
sera prêchée par le Révérend M.
Champeau curé. Il y aura com-
munion générale des Congréganistes
le jour de l'Immaculée Conception.

M. J. A. Laferrière marchand,
est dans le moment à liquider son
stock. Il vend excessivement bon
marché.

Dorénavant ceux qui auront be-
soin, en dehors des heures du bu-
reau de voir M. Chênevert soit pour
affaires professionnelles soit pour af-
faires regardant le journal, devront
s'adresser à son bureau privé, dans
la maison occupée ci-devant par
Madame Huguenin, à côté de l'hô-
tel Guilmette, ayant déménagé der-
nièrement à cet endroit.

M. Alfred François, représentant
ci-devant la maison Brosseau & Cie
de Montréal, et maintenant le prin-
cipal agent de M. J. Dayet & Cie,
grande maison française de vins et
liqueurs à Québec, est dans le mo-
ment à Berthier dans les intérêts
de cette maison déjà si avantageu-
sement connue du public.

M. le notaire Rivet de l'Assomp-
tion, était aujourd'hui à Berthier
pour affaires professionnelles.

Achetez le Sorelois
Illustré 10 cents seule-
ment.

A VENDRE.

Une grande quantité de bardeaux
de première qualité et à des prix ex-
cessivement bas.

S'adresser pour le voir et l'acheter
à M. J. O. HÉTU, agent de M. E.
BEAUSOLEIL, de St Gabriel de
Brandon.

A LOUER.

Une très bonne maison sur la rue
Edouard d'ici au mois de mai pro-
chain. Conditions bien faciles. S'a-
dresser immédiatement à ce bureau.

LE SORELOIS ILLUSTRÉ
est en vente au bureau de la
GAZETTE DE BERTHIER.

10 CENTS LE NUMERO.

Les Seigneurs de Dorvilliers (1)

(Suite.)

FRANÇOIS PELLETIER DIT ANTAYA ETC., ET FRANÇOIS CHOREL DE ST-ROMAIN ETC.

Après avoir longuement parlé du premier seigneur du fief Dorvilliers et de ses enfants, nous sommes arrivés à François Pelletier dit Antaya et à ses enfants, et à François Chorel de St Romain et à ses enfants, dont un, François, porta le surnom d'Orvilliers. (2) Avant, cependant, d'entrer en matière, nous aimons constater que nous avons trouvé, au commencement du cinquième volume des jugements et délibérations du Conseil Supérieur (3), le fac-simile de la signature de Marie Anne, fille de Messire Philippe Gauthier de Comporté, premier seigneur de Dorvilliers, et que nous y avons observé qu'elle signait : "Marie Anne Gauthier de Comporté", donnant, peut-être par là, la véritable orthographe du nom Gauthier de sa famille.

François Pelletier dit Antaya, dont nous parlerons d'abord est déjà connu des lecteurs de la Gazette de Berthier, par ce qu'en a dit M. Benjamin Sulte, dans ses articles de l'hiver dernier. Le dictionnaire généalogique des familles canadiennes en parle, et les vieux documents le font connaître comme marchand à Québec, puis dans les environs des Trois-Rivières.

Il épousa, en premières noces, une femme sauvage, qui ne lui laissa pas de famille; puis, en secondes noces, Marguerite Mousseau, de laquelle il eut six enfants; Pierre, l'aîné des fils, Michel, (né en 1683), Marguerite, Marie, Geneviève, et Catherine. (4)

Il acquit du sieur Gauthier de Comporté, le 22 octobre 1675, le fief Dorvilliers, encore appelé de Comporté, et la légua à ses enfants en entier. (4)

Cependant François Chorel de St Romain, marchand de Champlain, et un fameux plaideur, si l'on en juge par tous les appels qu'il fit au Conseil Souverain, à Québec, acquit aussi la partie nord-est du même fief, et le transmit bientôt aux siens, avec son amour des procès. On retrouve en effet, dans l'aveu et démembrement du fief, en 1721, que les premières terres, en bas, ou au nord-est, étaient occupées par des familles Aubuchon, qui devaient être des siens par affinité au moins, puisque son épouse s'appelait Marie Anne Aubuchon. (5) Et l'acte de foi et hommage, du 17 février 1723, montre que ses enfants eurent un grand procès avec les héritiers de François Pelletier dit Antaya, vers 1721, où les héritiers Pelletier entrèrent en possession du fief entier.

Il y a quelque chose d'inexplicable dans la manière dont François Chorel de St Romain et François Pelletier dit Antaya étaient devenus propriétaires ou possesseurs de ce fief. Ainsi M. Douglas Brymner, archiviste fédéral, dit dans son rapport de 1884, page 1, où il fait un résumé des actes de foi et hommage, que nous avons vu nous-même, et qui nous paraissent incompatibles : "Antaya (ou d'Orvilliers) (Volume 4, page 84).... ".....François Pelletier dit "Antaya avait acheté le dit fief, en "1675, du sieur de Comporté, premier concessionnaire en 1672. " (Voir d'Orvilliers)."..... Il est dit ici que François Pelletier avait acheté (tout) le fief, et, cependant, voici ce que dit un autre résumé d'acte de foi et hommage fait par le même auteur. (Ibid. p. 7) : "D'Orvilliers ou Antaya (voir ce "mot), vol. 11, p. 83.—Pierre Pelletier dit Antaya, prêtait, en 1723, "le serment, tant pour lui que pour "son frère et ses sœurs. Il avait "acheté une partie de la moitié de "ce fief des héritiers d'Orvilliers, "enfants de François Chorel de St-Romain, et tenait l'autre partie de "la moitié, de son père, François "Pelletier dit Antaya, qui l'avait "achetée du sieur de Comporté, premier concessionnaire en 1672."

D'après les nombreux papiers, que nous avons examinés, nous sommes portés à croire que François Pelletier dit Antaya avait réellement acheté tout le fief de Comporté, et que de deux choses l'une : ou bien il en avait revendu une partie, la partie nord-est, à François Chorel de St-Romain; ou bien une partie

de ce fief avait été retiré par le sieur de Comporté et revendu à François Chorel de St-Romain. Remarquons toutefois que le fief entier fut rendu aux héritiers de Frs Pelletier dit Antaya, par un arrêt du Conseil Supérieur de Québec, en date du 28 avril 1721. (6)

Et maintenant d'où vient à ce fief le nom de Dorvilliers? Eh bien! on sait que François Chorel de St-Romain, marchand de Champlain, acquéreur d'une partie du fief Dorvilliers, avait au moins trois fils, dont François, l'aîné, surnommé d'Orvilliers (7); René, portant le nom de St-Romain; et Louis, surnommé de Charleville. (8) On peut donc croire que le fief, d'abord appelé de Comporté, tire son nom actuel de Dorvilliers du surnom de François Chorel d'Orvilliers, fils aîné de François Chorel de St-Romain. Le sieur Gauthier de Comporté lui donna d'abord son nom; puis François Pelletier, son surnom d'Antaya; et enfin le fils aîné de François Chorel de St-Romain, n'ayant pu conserver la possession d'une partie de ce fief, lui attacha définitivement son nom. En sorte que ce dernier, qui a eu moins de profit matériel de ce fief, en a, cependant, retiré plus de gloire.

Nous avons retrouvé, dans les archives à Ottawa, une copie de l'acte de foi et hommage rendu par Pierre Pelletier dit Antaya, le 17 février 1723. C'est un document curieux, dont nous avons pris quelques notes. Dans cet acte Pierre Pelletier dit Antaya se présente à Québec, devant l'intendant Begon, afin de rendre foi et hommage pour le fief Dorvilliers, comme fils aîné et héritier de feu Frs Pelletier dit Antaya et Marguerite Mousseau (9) pour moitié du fief, et faisant aussi pour Michel, âgé de 40 ans; Marguerite, âgée de 60 ans, veuve de François Boullard dit Lamontagne; Marie, âgée de 55 ans, femme de Charles Boucher; Geneviève, âgée de 50 ans, femme de Jacques Degagné; Catherine, âgée de 39 ans, femme de Denis Eoucault, ses frères et sœurs, aussi héritiers chacun pour un cinquième dans l'autre moitié du dit fief..... et montre comme ses titres au dit fief le une concession de Talon, intendant, du 10 octobre 1672, au Sieur de Comporté d'une demie lieue de front sur une lieue de profondeur depuis la seigneurie d'Autray; 2e un contrat en parchemin, passé par devant Bequet, notaire en la prévôté de Québec, en date du 22 octobre 1675, portant vente par le dit sieur de Comporté aux dits feux François Pelletier dit Antaya et Marguerite Mousseau du dit fief, avec les îles et îlets situés vis-à-vis dans le fleuve, pour la somme de 400 livres (francs); 3e un arrêt du Conseil Supérieur de Québec, du 28 avril 1721, rendu entre le dit Pierre Pelletier dit Antaya comparant pour lui et comme fondé de pouvoirs pour ses frères et sœurs; et François Chorel d'Orvilliers, marchand à Champlain, tant en son nom, que comme tuteur de ses frères et sœurs, enfant de défunt François Chorel de St. Romain, par lequel arrêt le conseil a, entre autres choses, ordonné que les héritiers Pelletier dits Antaya entrèrent en possession du dit fief d'Orvilliers, le dit comparant offrant de payer les droits qui pourraient être dus au domaine du roi en ce pays et demandant à être admis à rendre foi et hommage.

La chose lui ayant été permise, voici quel fut le cérémonial de cet acte solennel : "Le dit Antaya, s'est tant mis en devoir de vassal, teste "une, sans espée ny esperons, et un "genouil en terre, a dit à haute et "intelligible voix qu'il rendoit foy "et hommage au roy."

Or, François Pelletier dit Antaya fut, par son fils, Michel, l'aîné de François Pelletier dite Antaya, qui épousa Jean-Baptiste Piette, le 7 février 1724, et devint ainsi l'un des aînés de la famille Piette, ce Berthier, qui compte par conséquent parmi ses ancêtres, et les plus anciens colons de la "Grande Côte," et les seigneurs de Dorvilliers.

De la prestation de foi et hommage au roi, Pierre Pelletier dit Antaya es-nom passa bientôt à l'aveu et dénombrement du fief Dorvilliers dont il venait d'être officiellement reconnu seigneur. Nous donnerons le curieux document à notre prochain numéro et nous le citerons in extenso.

(1) Voir les numéros des 16 août, 6, 13, 20 et 27 août, 4 et 11 octobre derniers.

(2) Jug. et délib. du Conseil Supérieur, vol. 5, p. 873, et acte de foi et hommage, 17 février 1723, aux archives d'Ottawa.

(3) Nous avons déjà cité cet ouvrage sous le titre de Jug. et délib. du Conseil Supérieur. Le titre de Conseil Sup. pour le remplacera à l'avenir, parce que le nom de cette Cour Suprême de la Nouvelle France, fut changé, vers 1763, par Louis XIV, qui lui donna ce dernier nom.

(4) Acte de foi et hommage, 17 février 1723, ut supra.

(5) Jug. et délib. du Conseil Sup., vol. 5, p. 900.

(6) Acte de foi et hommage, 17 février 1723.

(7) Jug. et délib. du Con. Sup., vol. 5, p. 873, et acte de foi et hommage du 17 février 1723.

(8) Jug. et délib. du Con. Sup., vol. 6, p. 960.

(9) Les uns disent Mousseau, etc., la copie de cet acte, telle que conservée à Ottawa, porte certainement "Mousseau". On sait que les originaux sont à Québec.

VENTE PAR LE SHERIF NO. 3361.

Chevalier LA MERE & CARDIN, Adjudicataire.

Un morceau de terre situé en la Cité de Sorel, sur la rue Charlotte, connu au cadastre officiel, comme faisant partie du lot No. 791, avec les bâtisses dessus érigées.

Vente à mon bureau, en la Cité de Sorel, le deux décembre prochain, à 10 heures A. M.

P. GUEVREMONT, SHERIF.

Bureau du Shérif, Sorel, 26 Nov. 1889.



VENTE PAR LE SHERIF. NO. 3369.

CHAPDELAINE VS RAJOTTE.

Un morceau de terre situé en la Cité de Sorel, sur une ruelle, connu au cadastre officiel sous le No. 282, avec les bâtisses dessus érigées.

Vente à mon bureau, en la Cité de Sorel, le six décembre prochain, à 10 heures A. M.

P. GUEVREMONT, SHERIF.

Bureau du Shérif, Sorel, 26 Nov. 1889.



LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU,
1637—Rue Notre-Dame—1637
MONTREAL.

DECOUVERTE! DECOUVERTE!! DECOUVERTE!!!

Un remède enfin trouvé pour la guérison des *Eparcins, Formes, Mollies Jardons, Vessigons, Capelets, Arthrites, Luxations, Contusions, etc., etc.*

Le LINIMENT RESOLUTIF de BIBEAU est en effet le meilleur curatif connu d'après le témoignage des meilleurs Médecins Vétérinaires du Canada et des Etats-Unis pour la guérison des maladies plus haut mentionnées.

Decouverte! Decouverte! Decouverte!

Le Spécifique de BIBEAU contre les coliques n'a jamais été surpassé par aucune préparation de ce genre.

Decouverte! Decouverte! Decouverte!

La Lotion Astringente de BIBEAU est sans contredit la meilleure préparation actuellement sur le marché pour la guérison des Ulcères, Plaies, Bessures, faites par le collier, le harnais, etc., etc.

DECOUVERTE! DECOUVERTE!! DECOUVERTE!!!

Crémifère de BIBEAU. Ce remède a pour effet de faire repousser promptement le crin sur le cou et la queue du cheval.

DECOUVERTE! DECOUVERTE!! DECOUVERTE!!!

Onguent Antipsorique de BIBEAU sans égal pour la guérison des maladies de la peau, telles que Gale, Boutons, Prurigo, Démangeaisons, etc.

DECOUVERTE! DECOUVERTE!! DECOUVERTE!!!

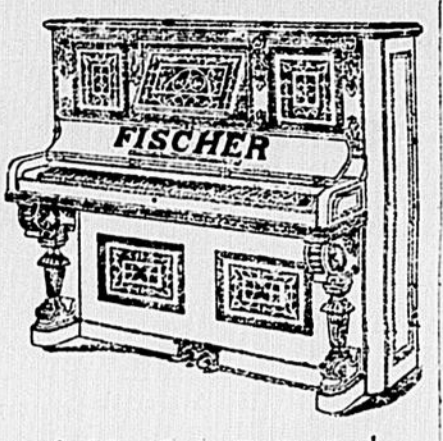
Onguent Dessiccatif de BIBEAU infailible contre les maladies appelées : Eaux aux jambes, Crevasses, etc., etc., auxquelles sont sujetes les animaux.

Toutes ces préparations sont en vente chez M. Louis Tranchemontagne, marchand-général, Berthier, ainsi que chez

A. J. BIBEAU,
Médecin Vétérinaire,
JOLIETTE, P. Q.,
15 Novembre 1889.

RESIDUES.—Sollicité par un grand nombre de malades et encouragé par les nombreux témoignages j'ivés, mais flatteurs, que nous avons reçus des différentes parties des Etats-Unis, nous avons résolu de présenter aux dames Canadiennes "LE RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME" qui est le résultat d'une pratique de quinze années. Nous ne voulons pas réclamer pour ce remède des qualités qu'il ne possède pas. Ce n'est pas un remède qui guérit toutes les Maladies. Il y en a déjà trop de ces fameux remèdes-là. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que cette préparation renferme les principales propriétés pour guérir ces milles et une maladies communément appelées "BEAU MAL". Le Dr. Courteau de Line Rock nous écrit : "J'ai des preuves incontestables que votre "Régulateur de la Santé de la Femme" guérit presque n'importe quelle maladie qui altère la Santé de la Femme tant il a de pouvoir et de force à opérer la guérison, dans le système. Ce remède est un bienfait réel et est considéré comme la sauvegarde de toute demeure. Nous recommandons aussi nos "Female Pore Plasters". Ce sont les meilleurs emplâtres pour les femmes. Elles arrêtent presque instantanément toutes les douleurs. Essayez-en une et vous les recommanderez à vos amies. Dépôt à Montréal : Dr J. Leduc, Picault et Contant, et tous les pharmaciens en gros. Pour renseignements adressez-vous par lettre au propriétaire.

DR J. LARIVIÈRE,
Manville, R. I.



AU CLERGÉ — ET — AUX ORGANISTES. OCCASION EXTRAORDINAIRE. ORGUES

A des prix défiant toute concurrence.

Afin de donner à mes clients avantage de faire leur choix avec plus de satisfaction j'ai importé récemment et offre maintenant en vente, dans mes salles de pianos,

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

qu'il y ait probablement en Canada, d'ORGUES à pédales, à un ou deux claviers, et ORGUES sans pédalier, pour églises, ainsi que d'ORGUES à pédalier pour l'étude, et d'autres ORGUES de salon, à des prix excessivement bas pendant deux semaines seulement.

Si vous ne pouvez venir personnellement examiner ces instruments, demandez des catalogues illustrés.

Termes faciles. Escompte libéral au comptant.

ORGUES Pédalier et d'Eglise

J'ai maintenant en magasin, prêts à être expédiés, les **ORGUES-HARMONIUMS** suivants "DOMINION" et autres que j'offre à des

Prix défiant toute compétition

ORGUES PÉDALIER	50 notes	2 claviers	25 registres
do	do	do	25 do
do	do	do	22 do
do	do	do	21 do
do	do	do	16 do
do	do	do	15 do
do	do	1 clavier	15 do

ORGUES Soufflerie d'ÉGLISE indépendante	1 clavier	19 do
do	do	18 do
do	do	16 do
do	do	16 do
do	do	16 do
do	do	11 do
do	do	11 do
do	do	11 do
do	do	11 do
do	(Karn)	do 17 do

ORGUES de CHAPELLE	do	7 do
do	do	7 do
do	do	8 do
do	(Karn)	do 19 do
do	(Thomas)	do 14 do

Ainsi qu'une grande variété d'ORGUES DE SALON.

Les églises, les convents et les organistes ne devraient pas manquer dans leur propre intérêt de profiter de cette

Occasion Extraordinaire

qui n'est offerte que pour **une couple de semaines** seulement.

Jamais un tel assortiment n'a encore été offert au public. Si vous ne pouvez venir l'examiner personnellement demandez les catalogues illustrés et les prix.

Un prix seulement et le plus bas. Adressez-vous directement au magasin.

L. E. N. PRATTE,
1676 NOTRE-DAME, MONTREAL.

PIANOS HAZELION FISCHER DOMINION

J. O. WEILBRENNER,
Agent d'Affaires et Encanteur pour le DISTRICT de RICHELIEU.

Le monsieur porte une attention toute spéciale pour affaires de Collections de compte, billets, etc.—Affaires de faillite—Inventaire, Achat de Livres de crédits—Marchand à Commission—Vente privée ou à l'encan de propriétés ou fonds de commerce et peut fournir les meilleurs références.

POSTE BOITE 415—SOREL.
août 1889.

A VENDRE.

Magnifiques vues de la ville de Berthier, prises à vol d'oiseau, pour cinquante centus, à la Gazette de Berthier.

IMPRIMERIE de la GAZETTE de Berthier.
 On se chargera de faire toutes sortes d'impressions, tel que
 Livres, Pamphlets, Circulaires, Entêtes de Comptes, Cartes d'Affaires, Cartes de Visite, Lettres Funéraires, Bannes pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Regus.
 Le tout fait dans les derniers goûts et au plus bas prix.
 On donnera une attention toute spéciale aux FACTUMS.

BOISSEAU FRERES,

235 & 237, RUE ST-LAURENT,
MONTREAL.

Nos importations du Printemps sont maintenant au complet et nous pouvons offrir toutes nos marchandises à meilleur marché que n'importe quelle autre maison.

Nous mettons en vente comme occasion exceptionnelle: Un lot magnifique de GANTS de KID seulement 25 cents la PAIRE.

AUSSI:—Satin couleur, seulement 29 cts; Satin Anrah, seulement 69 c.; Soie pongée unie, seulement 50 cts; Soie pongée imprimée seulement 75c.; Satin sublime, toujours vendu \$1.00 à 69 cts; Serge française, toujours vendue 65 cts à 41 cts; Etoffe à robe depuis 10 cents la verge; Doublure pour robe à 5 cents la verge.

N'ont jamais été à aussi bon marché:—Dentelles de tout choix, valeur 25 cents, vendues seulement 5 cts la verge; Bas cachemire, valeur 40 cts pour 25 cts.

Nous recommandons comme extrême bas prix:—Nos Habillements drap faits sur mesure depuis \$8.00, et nos Pantalons à 2.25, 2.75 et 3.50.

Boisseau Freres,

235 & 237, Rue St-Laurent.—MONTREAL.

6 avril 1889.

L'IMPERIAL DE LONDRES,

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Montant total en caisse \$7,125,000, dépôt au gouvernement fédéral pour la garantie de ses assurés canadiens, \$129,000.

La GLASGOW & LONDON Cie d'Assurance contre le Feu, a déposé au gouvernement fédéral \$180,000 pour la garantie de ses assurés canadiens.

La NEW-YORK Cie d'Assurance sur la Vie.

Je planterai à toutes les personnes qui m'en feront la demande 2 vignes raisin vert, 2 de raisin rouge et 3 de raisin bleu, pour \$3.00 ou 15 pour \$6.00, pour un nombre moindre 50 cents chaque pied. Ce raisin est excellent pour faire du vin blanc et rouge tel que les vins français.

MM. Antoine Trempe, Grande Côte, et Auguste Guibault, de Ste Elizabeth, ont récolté du raisin sur des vignes plantées au mois de mai dernier, 1er prix à l'exposition, et les félicitations des juges, sur la bonne qualité de mes raisins français.

EUGENE GOUDRON,

Agent d'Assurance et Marchand de Vignes,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Berthier, 14 déc. 1888.

Président: PROSPER ALLARD.

Gérant: P. GOUDRON.

LA

Compagnie Industrielle

DE BERTHIER (LIMITÉE.)

Incorporée 1887.

Capital Autorisé, \$30,000.

FONDERIE DE

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudrons,
Canards, Poêlons,
Sinks, Auges,
Fers à Repasser,
Ronds de Tuyaux,
Portes de Fours,
Portes de Cheminées,
Porte-Allumettes,
Couteaux à Tabac,
Boltes de Roues,
Serre-joints, Goudron, patentes,
Presses copie-lettres
Refouleuses de Bandages,
Plieuses de Duto
Machines à filletter,
Poids pour Chevaux, etc., etc.



FABRIQUE DE

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Pouts, etc. Peintures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, E-rours, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix.

Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.

Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix de marché.

Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maire de Berthier

ADRESSES.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHENEVEANT,

AVOCATS,

BUREAU DE La Gazette de Berthier,

BERTHIER, Q.

A. GERMAIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE—SOREL P. Q.

G. E. MAURAUULT,

AVOCAT,

RUE GEORGE—SOREL P. Q.

NOÉ PICHÉ,

HUISSIER C. S. ET AGENT COLLECTEUR.

ST-BARTHELEMY.

Se chargera de toutes affaires du ressort de sa commission et de tout s collecteurs et agences quelconques.

1er Mars 1889.—1a.

HILAIRE GENDRON,

HUISSIER,

ST-MICHEL DES SAINTS.

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.

16 nov. 1888.

DR C. LAFONTAINE,

MEDECIN et PHARMACIEN,

RUE EDOUARD - - BERTHIER

DR. W. A. HÉNAULT,

Coin de la rue de l'Église,

BERTHERVILLE.

Consultations: 9 à 11 a.m.; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

DR NOLIN, L. C. D.

Chirurgien-Dentiste

63 RUE GEORGES—SOREL.

Viendra à Berthier au bureau du Dr Lafontaine, tous les premiers lundi et mardi de chaque mois. Pour plus amples informations s'adresser aux Drs Lafontaine et Hénault.

F. O. LAMARCHE,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

NICOLAS LENOIR,

BOULANGER,

COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM,

BERTHERVILLE.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez

P. A. PORTELANCE

PHOTOGRAPHE—ARTISTE,

RUE DU MARCHE, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

EUGENE FARLY,

Ferblantier, Plombier,

ET COUVREUR,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

En face de l'hôtel Guilmette

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc.

Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

PHENIX

DE LONDRES

ANGLETERRE.

ETABLIE EN 1792.

Succursale Canadienne Etablie en 1804.

Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.

Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la

Compagnie \$ 75,000,000

Surplus au fond de réserve... 3,000,000

Responsabilité des Actionnaires ILLIMITÉE.

Dépôt au Gouvernement fédéral.

Pour la garantie des assurés

Canadiens \$187,043.00

Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

AGENT A BERTHIER,

P. TELLIER,

NOTAIRE.

—AGENT GENERAL D'ASSURANCE.—

Feu-Vie

ACCIDENTS ET MARINE,

RUE EDOUARD, — BERTHIER

30 nov. '88.

F. J. A DEMERS,

HORLOGER BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHE
BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an.

Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET

VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.

PROPRIÉTAIRES.

W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulee, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes:

Northern Fire Assurance Company.

City of London Insurance Co. (Limited).

Queen Insurance Company,

Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)

La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents,

Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL:

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

—o Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell o—

Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

No. 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice, —MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D.

STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.

30 nov. '88.

FONDERIE DE BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS AGRICOLES, POELES

A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier RUE DU MARCHE,

BERTHIER.

LOUIS SEVERIN MASSE,

MARCHAND EPICIER,

RUE DU MARCHE, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M.

Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiseries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,

ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits.

Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER

BERTHIER, Novembre 1889.

LÉGUMES

Patates, le minot..... \$0 25 à 30

Oignons, le minot..... à

Fèves, le minot..... à

Oignons, la tresse..... 0 8 à 10

Choux des États-Unis.. 0 5 à 0 6

Fèves, la terrinée..... 0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot..... \$..... à

Pois, le minot..... 0 80 à 0 90

Blé d'Inde, le minot.... 0 60 à 70

Avoine, le minot..... 0 45 à 0 50

Sarazin, le minot..... 0 60 à 0 70

Orge, le minot..... à

Gaudriole..... à

Graine de mil..... à

VOLAILLES ET OIBERS

Dindes, la couple..... \$1 20 à 1 5

Oies, la couple..... à

Poules, la couple..... 0 25 à 0 30

Pigeon, la couple..... 0 15 à 0 20

VIANDES

Beuf, la lb..... 07 à 8

Beuf, 100 lb..... 6 00 à 7 00

Porc frais, la livre..... 11 à 12

Lard salé..... 10 à 12

Porc frais, 100 lbs..... 6 00 à 7 00

Mouton, jeune quartier. 35 à 55

Veau, jeune quartier.... 40 à 50

FARINE

Farine en quart..... 4 70 à 5 70

Farine en poche, 100 lb 2 20 à 2 50

Farine de blé d'Inde... 1 75 à 1 90

Farine de gruau..... 3 25 à 3 50

Sarasin..... à

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb..... 15 à 20

Beurre salé..... 18 à 20

Crème fraîche, la douzaine. 12 à 15

Laine, la lb..... 30 à 35

Laine filée, la lb..... 60 à 75

Savon..... 06 à 08

DIVERS

Miel coulé, la lb..... \$ 12 à

Miel en gâteaux, la lb.. 12 à 15

Sucre d'érable, la lb.... 07 à 8

Graisso, la lb..... 12 à 0 15

Tabac en feuille, la lb.. 05 à 0 15

Paille, le 100 bottes..... 5 00 à 5 50

Foin, le 100 bottes..... 5 50 à 6 50

Peau de bœuf, la lb..... 4 a 4

Peau de veau..... 8 a 10

Sirop d'érable, le gallon 90 a 1 00

Peau de mouton, jeune. 60 a 0 75

Cochon vivant, jeune... 3 00 a 4 00

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER.

Avoine..... par 36 lbs. \$0 45 a 50

Sarasin..... par 50 lbs. 60 a 70

Orge..... par 50 lbs. 60 a 70

Pois..... par 6